

C. C. WEPPEs

EXTRAIT des DELIBÉRATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté de Communes
du Pays de Weppes

du 27 mai 2014

Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le 27 mai deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de RADINGHEM-EN-WEPPEs, après convocation légale faite le 23 mai, sous la présidence de Monsieur Michel DELEPAUL, Président.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 24
de présents : 20
de votants : 22

Etaient présents : Mmes ACCART, BLONDEL, BOCHER, CANADA, DE VRIEZE, LEGRY, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, COEVOET, DE BEURMANN, DELEPAUL, GALAND, HOURIEZ, LECLERCQ, LEDOUX, MASSON, VANDRIESSCHE, WOLFCARIUS

Absents : Mmes ELOIRE, RICQUE

Pouvoirs : Mme SLEMBROUCK à M. DELEPAUL, M. WAYMEL à M. LECLERCQ

=====

Désignation d'un représentant à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM)

La CCW adhère à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole, en charge de rédiger le SCOT de l'arrondissement de Lille. A ce titre, elle doit désigner, conjointement avec les intercommunalités de la Pévèle-Carembault et de la Haute Deûle huit représentants à l'Assemblée Générale de l'ADULM. La répartition doit être décidée d'un commun accord entre nos trois intercommunalités.

Il est proposé de nous nous accorder sur la répartition suivante, qui respecte les différences de taille des trois intercommunalités :

| Intercommunalité | Population | Représentants à l'AG |
|------------------------|------------|----------------------|
| C.C. Pévèle-Carembault | 90 101 | 4 |
| C.C. de la Haute Deûle | 22 939 | 3 |
| C.C. des Weppes | 6 030 | 1 |
| TOTAL | 119 070 | 8 |

Les représentants au Conseil d'Administration de l'ADULM seront désignés parmi ces huit représentants et seront répartis comme suit :

- 1 représentant pour la C.C. Pévèle-Carembault ;
- 1 représentant pour la C.C. de la Haute Deûle.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Valide la répartition des représentants à l'ADULM entre la C.C. Pévèle-Carembault, la C.C. de la Haute Deûle et la C.C. de Weppes ;
- Désigne en tant que représentant de la CCW à l'ADULM Monsieur Jean-Gabriel MASSON, né le 14/09/1973 et résidant au 19 rue des Coquelicots 59249 FROMELLES.



Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL